

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
10 MAI 2006
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande

EST ABSENT :

M.	Gérald Grenier	Ste-Clotilde-de-Beauce
----	----------------	------------------------

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 par le préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2006-05-4661

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 avril 2006 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 30 avril 2006 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Demande de rencontre;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
 - 3.1 Schéma de couverture de risques - Discussion;
 - 3.2 Permis d'abattage d'arbres – Suivi;
4. Modifications au schéma d'aménagement révisé;
 - 4.1 Règlement 90
 - 4.1.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé – Règlement numéro 90;
 - 4.1.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis ;
 - 4.1.3 Assemblée publique de consultation ;
 - 4.1.4 Commission ;
 - 4.1.5 Avis de motion ;
 - 4.1.6 Demande d'avis du ministre des Affaires municipales ;
 - 4.2 Règlement 91
 - 4.2.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé – Règlement numéro 91;
 - 4.2.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis ;
 - 4.2.3 Assemblée publique de consultation ;
 - 4.2.4 Commission ;
 - 4.2.5 Avis de motion ;
 - 4.2.6 Demande d'avis du ministre des Affaires municipales ;
 - 4.2.7 Demande d'avis au comité consultatif agricole;
5. Cours d'eau ;
 - 5.1. Adoption de la politique portant sur les cours d'eau ;
 - 5.2. Avis de motion pour un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales ;
6. Consultation publique sur les projets d'élevage porcin - Demande de modification législative – Appui à la MRC de Rouville ;
7. Prix du patrimoine;
8. Réflexion stratégique de la MRC de L'Amiante ;
9. Modification des règlements généraux de la SDERT – Approbation de la MRC de L'Amiante ;
10. Pacte rural;

- 10.1. Municipalité de Sainte-Praxède – Embauche d'experts pour l'évaluation de la piste cyclable ;
- 10.2. Municipalité d'Adstock – OTJ ;
- 10.3. Municipalité de Saint-Jacques-Le-Majeur – Embauche d'un agent de développement;
- 10.4. Municipalité de Saint-Fortunat – Reconduction de l'embauche de l'agent de développement ;
- 10.5. Municipalité de Kinnear's Mills – Aménagement de la salle municipale par l'ajout d'un local de loisirs;
- 11. Agence de la forêt privée de la Chaudière – Délégation à l'assemblée générale ;
- 12. Fermeture du bureau en 2006 ;
- 13. Varia ;
 - 13.1. Demande d'autorisation, à des fins autres qu'agricole, formulée par le Ministère des transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole ;
 - 13.2. Assurance-groupe – Regroupement ;
 - 13.3. RCI éoliennes ;
- 14. Prochaine réunion du conseil des maires ;
- 15. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2006-05-4662

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2006

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2006.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2006-05-4663

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

03-avr-06	2735-5445 Québec inc.	4945	1031,23
04-avr-06	Semaine no 2006-13	Salaire	3719,52
04-avr-06	Semaine no 2006-13	Salaire	792,15
05-avr-06	Caisse pop. du Carrefour min	4946	12215,96
05-avr-06	S.C.F.P. Local 3647	4947	283,60
05-avr-06	Gallant Bryan M.	4948	278,83
05-avr-06	Thibodeau Jacques	4949	29,38
05-avr-06	Sem 2006-14, Nadeau Serge M.	4950	28,11
05-avr-06	18 avril 2006, Hydro-Québec	PD 18 avr	1229,05
06-avr-06	Avril 2006, Desjardins sécurité financi	PD 15/04	1519,11
06-avr-06	Vente pour taxes-Circ. fonc. de Frontenac	4951	63,00

06-avr-06	Poulin, Municipalité d'East Broughton	4952	4372,11
07-avr-06	Z0010866, Allaire Valdy	4953	30,72
07-avr-06	D 1006-14, Rouleau François M.	4954	86,10
11-avr-06	Agence de la Chaudière	4955	137,91
11-avr-06	CHRA	4956	3600,00
11-avr-06	COGESAF	4957	6,00
11-avr-06	Comité des loisirs de St-Adrien	4959	10267,00
11-avr-06	Coop de solidarité du Mont Adstock	4960	12500,00
11-avr-06	CRECA	4961	200,00
11-avr-06	CSST	4962	2565,25
11-avr-06	Cyber 3D	4963	782,68
11-avr-06	Dutech	4964	512,32
11-avr-06	Evimbec Ltee	4965	3877,63
11-avr-06	Faune-Québec	4966	10000,00
11-avr-06	Gesconel	4967	1300,55
11-avr-06	La Fondation du Centre hospitalier	4968	20000,00
11-avr-06	Les éditions juridiques FD	4969	161,57
11-avr-06	Mun. de St-Pierre-de-Broughton	4970	10267,00
11-avr-06	Municipalité de Beaulac-Garthby	4971	12321,00
11-avr-06	Municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus	4972	12313,00
11-avr-06	Municipalité St-Jacques-de-Leeds	4973	10267,00
11-avr-06	Municipalité St-Joseph-de-Coleraine	4974	12321,00
11-avr-06	Publication du Québec	4975	74,85
11-avr-06	Récupération Frontenac inc.	4976	78,22
11-avr-06	Réfrigération Thetford Inc	4977	160,30
11-avr-06	Société de développement économique	4978	112090,00
11-avr-06	Solide de la MRC de L'Amiante Inc.	4979	10625,00
11-avr-06	Télémetrie Chaudière-Appalaches	4980	10931,00
11-avr-06	Tourisme Amiante Inc.	4981	98750,00
11-avr-06	Ville de Thetford Mines	4982	54854,08
11-avr-06	Visa Desjardins Inc.	4983	546,66
12-avr-06	Semaine no 2006-14	Salaire	4813,62
12-avr-06	Semaine no 2006-14	Salaire	627,90
12-avr-06	Petite caisse	4984	160,43
12-avr-06	544886109943, Pitney Bowes	4985	12,65
12-avr-06	23, Restaurant Le P'tit Champlain	4986	153,16
18-avr-06	Dep 200615, Gallant Bryan M.	4987	71,86
18-avr-06	Mars 2006, Bell Mobilité	4988	146,78
18-avr-06	065, Fondation « Mieux vivre chez soi >>	4989	200,00
18-avr-06	20060401, Bell Canada	4990	43,76
19-avr-06	Semaine no 2006-15	Salaire	6652,49
19-avr-06	Semaine no 2006-15	Salaire	627,90
19-avr-06	Ver/ 2 de 3, Comité culturel de Disraeli	4991	6000,00
19-avr-06	Biblio, Municipalité de Kinnear's Mills	4992	15000,00
24-avr-06	13/04/2006, Bell Canada	PD1/05	362,73
24-avr-06	Semaine no 2006-16	Salaire	3719,52

24-avr-06	Semaine no 2006-16	Salaire	627,90
24-avr-06	D sem 16, Thibodeau Jacques	4993	12,00
27-avr-06	Avril 06, Service de lavage	4994	325,00
27-avr-06	Mai 2006, 2735-5445 Québec inc.	4995	1031,23
			<u>477777,82</u>

Adopté

CM-2006-05-4664

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Agence de la Chaudière	656,42
Courrier Frontenac	579,72
Cyber 3D	142,59
Evimbec Ltee	7697,75
Féd. québécoise des municipalités	13,81
Fournitures et ameublements du Québec	254,41
Fréchette LGL	162,74
Gesconel	430,87
Groupe CCL	478,03
Imprimerie commerciale de Thetford	1517,52
Mégaburo Lessard Inc.	458,79
Mun. de St-Pierre-de-Broughton	1800,00
Municipalité de Beaulac-Garthby	149,75
Municipalité St-Joseph-de-Coleraine	3046,69
Copernic (bassin versant rivière Nicolet)	50,00
SDERT	17180,00
	<u>34519,09</u>

Adopté

2.4 État budgétaire au 30 avril 2006

L'état budgétaire au 30 avril 2006 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

Aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Demande de rencontre

2.7.1 SOLIDE de la MRC de L'Amiante et SDERT

Les représentants de la Solide de la MRC de L'Amiante et de la SDERT seront présents à la réunion du mois de juin afin de présenter leurs états financiers aux membres du conseil des maires.

2.7.2 Festival multiculturel de la MRC de L'Amiante

Le conseil des maires recevra les représentants du Festival multiculturel lors de la rencontre du mois de juin prochain.

2.7.3 Sur le chemin des artisans

Les représentants de « Sur le chemin des Artisans » ne pourront être rencontrés à la prochaine réunion puisque deux (2) entrevues avaient déjà eu lieu à la MRC et auprès des municipalités.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Schéma de couverture de risques - Discussion

Le dossier concernant le schéma de couverture de risques sera finalisé lors de la rencontre du mois de juin.

3.2 Permis d'abattage d'arbres - Suivi

Au 30 avril 2006, sept (7) permis d'abattage d'arbres ont été émis.

3.3 Politique culturelle

Pour faire suite à une rencontre avec Mme Hélène Laterrière, directrice du ministère de la Culture et Mme Carole Mercier de la SDERT, il est résolu que le comité administratif de la MRC de L'Amiante étudie la question de la

politique culturelle et élabore une recommandation qui sera soumise à la réunion du conseil des maires le 14 juin prochain.

4. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

4.1 Règlement numéro 90

CM-2006-05-4665

4.1.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé – Règlement numéro 90 (article 48 de la LAU)

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton de modifier le périmètre d'urbanisation du village en adaptant ses limites avec les superficies ayant fait l'objet d'une exclusion et d'une inclusion de la zone agricole désignée telles que consenties par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Attendu la demande de la municipalité d'Adstock d'ajouter l'affectation récréotouristique du Mont Adstock et préciser la délimitation de cette affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur d'ajouter l'affectation récréoforestière et préciser la délimitation de cette affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Julien d'ajouter l'affectation récréoforestière et préciser la délimitation de cette affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine d'ajouter l'affectation récréoforestière et préciser la délimitation de cette affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés.

Attendu la demande de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus d'ajouter l'affectation récréoforestière et préciser la délimitation de cette affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés.

Attendu la demande de la municipalité d'Adstock de remplacer la cartographie du réseau routier supérieur en y insérant le projet de lien routier entre la MRC de L'Amiante et la MRC le Granit.

Attendu la demande de la municipalité de Sainte-Praxède d'identifier le projet de voies cyclables du lac St-François.

Attendu la demande de la municipalité d'Adstock d'identifier le projet de voies cyclables du lac St-François.

Attendu la demande de la ville de Disraeli d'identifier son projet de piste cyclable.

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter la prise d'eau de la municipalité de Saint-Ferdinand (MRC de L'Érable) située dans la municipalité d'Irlande.

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter la prise d'eau d'East Broughton située dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus et abroger la prise d'eau d'East Broughton située dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la carte des grandes affectations du territoire et la carte des périmètres d'urbanisation de l'agglomération de recensement afin d'y insérer la nouvelle affectation récréotouristique du Mont Adstock et la nouvelle affectation récréoforestière et pour procéder à des ajustements mineurs à des limites de certaines affectations.

Attendu qu'il y a lieu de modifier le document complémentaire en y intégrant les nouvelles normes relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

Attendu qu'il y a lieu d'abroger les dispositions relatives au contrôle d'abattage d'arbres en forêt privée.

En conséquence, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 90 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Il est de plus résolu d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

CM-2006-05-4666

4.1.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis (article 52 de la LAU)

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

CM-2006-05-4667

4.1.3 Assemblée publique de consultation (article 53 de la LAU)

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que l'assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement révisé, soit tenue le MARDI le 20 juin 2006, à compter de 19 heures, à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante, 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines.

Adopté

CM-2006-05-4668

4.1.4 Commission (article 53.1 de la LAU)

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer :

Mme Hélène Faucher, préfet
M. Jean Binette
Mme Nicole Bourque
M. Philippe Chabot

au sein de la commission qui entendront et expliqueront aux contribuables les modifications du schéma d'aménagement révisé.

Cette commission est formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

4.1.5 Avis de motion

M. Steven Laprise donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 90 modifiant le schéma d'aménagement révisé sera adopté.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire puisque la demande de dispense de lecture est faite et que le projet de règlement numéro 90 est remis aux maires.

CM-2006-05-4669

4.1.6 Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales (article 50 de la LAU)

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis concernant le projet de règlement numéro 90 qui modifie le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

4.2 Règlement 91

CM-2006-05-4670

4.2.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement révisé – Règlement numéro 91 (article 48 de la LAU)

Attendu la demande de la municipalité d'Adstock d'agrandir le périmètre d'urbanisation du village de St-Méthode et de modifier les limites de l'affectation agricole dynamique de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds d'agrandir le périmètre d'urbanisation et de modifier les limites de l'affectation agricole dynamique de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité de Kinnear's Mills d'agrandir son périmètre d'urbanisation et de modifier les limites de l'affectation agricole viable de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce d'agrandir son périmètre d'urbanisation et de modifier les limites de l'affectation agricole viable de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité d'East Broughton d'agrandir son périmètre d'urbanisation et de modifier les limites de l'affectation agricole viable de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité d'East Broughton de modifier les affectations de réserve, minière et agroforestière de la municipalité modifiant ainsi les limites de son périmètre d'urbanisation.

Attendu les demandes des municipalités d'introduire une nouvelle affectation routière en bordure de certains tronçons de routes du réseau routier supérieur et y autoriser les usages résidentiels, commerciaux, industriels et publics.

Attendu la demande de la municipalité d'Adstock de modifier la limite des affectations de villégiature et agroforestière en agrandissant l'affectation de villégiature.

Attendu la demande de la municipalité de Thetford Mines de modifier la limite des affectations de villégiature et agroforestière en agrandissant l'affectation de villégiature.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown de modifier la limite des affectations de villégiature et agroforestière en agrandissant l'affectation de villégiature.

Attendu la demande de la municipalité de Beaulac-Garthby de modifier la limite des affectations de villégiature et agroforestière en agrandissant l'affectation de villégiature.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine de modifier la limite des affectations de villégiature et agroforestière en agrandissant l'affectation de villégiature.

Attendu la demande de la municipalité de Sainte-Praxède de modifier la limite des affectations de villégiature et agricole dynamique en agrandissant l'affectation de villégiature de la municipalité, ce qui implique une exclusion de la zone agricole désignée.

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf de remplacer toute l'affectation agricole dynamique par l'affectation agricole viable.

Attendu les demandes des municipalités d'augmenter le nombre d'usages autorisés à l'intérieur de l'affectation agroforestière en modifiant les conditions d'implantation de résidences unifamiliales isolées.

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 91 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Il est de plus résolu d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

CM-2006-05-4671

4.2.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis (article 52 de la LAU)

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

CM-2006-05-4672

4.2.3 Assemblée publique de consultation

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que l'assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement, soit tenue le MARDI le 20 juin 2006, à compter de 19 heures, à la salle du conseil des maires de la MRC de L'Amiante, 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines.

Adopté

CM-2006-05-4673

4.2.4 Commission (article 53.1 de la LAU)

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement de nommer :

M. Jean Binette
Mme Nicole Bourque
M. Philippe Chabot

au sein de la commission qui entendront et expliqueront aux contribuables les modifications du schéma d'aménagement révisé.

Cette commission est formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

4.2.5 Avis de motion

M. Paul Grenier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 91 modifiant le schéma d'aménagement révisé sera adopté.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire puisque la demande de dispense de lecture est faite et que le projet de règlement numéro 91 est remis aux maires.

CM-2006-05-4674

4.2.6 Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales (article 50 de la LAU)

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis concernant le projet de règlement numéro 91.

Adopté

CM-2006-05-4675

4.2.7 Demande d'avis au comité consultatif agricole

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de demander au comité consultatif agricole son avis sur le projet de règlement numéro 91.

Adopté

5. COURS D'EAU

5.1 Dépôt d'un projet de politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de L'Amiante

Un projet concernant la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de L'Amiante est déposé auprès des membres du conseil des maires. Il sera aussi acheminé auprès des municipalités de la MRC de L'Amiante pour commentaires.

Les municipalités disposeront de trois mois, soit d'ici le 31 juillet prochain, pour apporter les commentaires relatifs à cette politique.

5.2 Dépôt d'un projet de règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales

Un projet de règlement, prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales, est déposé auprès des membres du conseil des maires. Il sera également acheminé auprès des municipalités de la MRC de L'Amiante pour commentaires.

Les municipalités disposeront de trois mois, soit d'ici le 31 juillet prochain, pour apporter les commentaires relatifs à ce règlement.

CM-2006-05-4676

6. CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES PROJETS D'ÉLEVAGE PORCIN - DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE - APPUI À LA MRC DE ROUVILLE

Considérant, suite à des demandes de ses municipalités, que la MRC de Rouville a dû procéder à la tenue de deux assemblées publiques de consultation sur des projets d'élevage porcin, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le 18 octobre 2005 à Richelieu et le 16 janvier 2006 à Sainte-Angele-de-Monnoir;

Considérant que l'assemblée du 16 janvier 2006 a donné lieu à l'envoi à la MRC d'une mise en demeure à l'effet d'invalider l'assemblée en raison de l'absence d'un représentant de la Direction de la santé publique;

Considérant, suite à une demande de la MRC de Rouville adressée au ministère des Affaires municipales et des Régions à l'effet de répondre à cette mise en demeure et de tenir la MRC indemne de toute réclamation pouvant en résulter, que la Direction des affaires juridiques du ministère de la Justice refuse d'acquiescer à cette demande en prétextant que la décision prise par le préfet quant à la poursuite de cette assemblée relève de la MRC et en écartant, de ce fait, les avis unanimes donnés dans ce sens par les nombreux fonctionnaires présents, dont ceux du ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant, par un tel geste, que le gouvernement fait la démonstration qu'il ne soutient nullement les municipalités et la MRC dans le cadre d'une procédure de consultation qu'il a lui-même instituée;

Considérant, par ailleurs, que les assemblées publiques de consultation sur des projets d'élevage porcin tenues par la MRC de Rouville, tout comme plusieurs des autres assemblées de consultation publique tenues ailleurs au Québec, ont dans une très large mesure servi à faire le procès, souvent très houleux, de l'industrie porcine au Québec et n'ont aucunement donné les résultats attendus, contrairement à ce qui est véhiculé par les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Considérant qu'il n'appartient nullement aux élus municipaux d'être mêlés, bien malgré eux, à ce débat sur l'industrie porcine au Québec, mais bien au gouvernement du Québec et à ses ministères concernés;

Considérant, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que la consultation publique sur les projets d'élevage porcin doit, en principe, porter uniquement sur les mesures d'atténuation devant être exigées par la municipalité visée par le projet lors de l'émission du permis de construction des bâtiments d'élevage et qu'à cet égard, la MRC n'est nullement impliquée dans ce processus d'émission du permis municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu pour les motifs évoqués au préambule :

- de signifier au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux et au député du comté provincial de Frontenac que le conseil de la MRC de L'Amiante appuie la MRC de Rouville qui considère fort regrettable l'attitude du gouvernement et son manque de soutien eu égard aux poursuites pouvant être entreprises contre une MRC ou municipalité dans le cadre des consultations publiques sur les projets d'élevage porcin et qu'il n'entend plus, dans l'avenir, tenir d'assemblées publiques de consultation sur des projets d'élevage porcin;

- de réclamer du gouvernement du Québec qu'il abroge immédiatement le processus de consultation sur les projets d'élevage porcine prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et, s'il juge opportun de tenir une consultation sur de tels projets, qu'il procède lui-même à cette consultation.

Adopté

CM-2006-05-4677 7. PRIX DU PATRIMOINE

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser :

- Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente relativement à la remise de prix du patrimoine pour l'ensemble du territoire de la MRC.
- Le paiement d'une somme de 250,00 \$ d'ici le 1er juin 2006 et d'un autre montant de 250,00 \$ en janvier 2007.

Adopté

CM-2006-05-4678 8. RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE L'AMIANTE

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu de reporter la réflexion stratégique au mois de février 2007.

Adopté

CM-2006-05-4679 9. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SDERT – APPROBATION DE LA MRC DE L'AMIANTE

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'approuver la modification suivante aux règlements généraux de la SDERT (CLD) :

<p>3.2) Durée du mandat</p> <p><i>Les administrateurs ainsi nommés demeurent en fonction pour une durée de deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs. L'administrateur dont le mandat se termine peut être reconduit. La nomination de la moitié des administrateurs doit être effectuée en alternance pour le 30 novembre de chaque année avec l'aval au préalable de la MRC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les Tables sectorielles en nomination lors d'année impaire sont : Corporation communautaire, MRC, Industriel, Coopératif, Chambres de commerce et Syndicats; ▪ les Tables sectorielles en nomination lors d'année paire sont : Agriculture et Forêt, Jeunes, Tourisme, Groupes de femmes, Éducation et Santé et Services Sociaux.

Adopté

10. PACTE RURAL

CM-2006-05-4680

10.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE – EMBAUCHE D’EXPERTS POUR L’ÉVALUATION DE LA PISTE CYCLABLE

Attendu que le projet « Embauche d’experts pour l’évaluation de la piste cyclable » de la Municipalité de Sainte-Praxède satisfait l’ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L’Amiante.

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu d’accepter le projet de la « MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE- EMBAUCHE D’EXPERTS POUR L’ÉVALUATION DE LA PISTE CYCLABLE » pour une somme de 2 760 \$.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d’entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Il est de plus résolu d’autoriser Mme Hélène Faucher, préfet de la MRC de L’Amiante, à signer le protocole d’entente pour le projet.

Adopté

CM-2006-05-4681

10.2 MUNICIPALITÉ D’ADSTOCK – PROJET DE L’OTJ

Attendu que le projet « OTJ » de la Municipalité d’Adstock satisfait l’ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L’Amiante.

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu d’accepter le projet de la « MUNICIPALITÉ D’ADSTOCK-PROJET DE L’OTJ » pour une somme de 10 267,89 \$.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d’entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Il est de plus résolu d’autoriser M. Marquis Bédard, préfet suppléant de la MRC, à signer le protocole d’entente pour le projet.

Adopté

CM-2006-05-4682

10.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR - EMBAUCHE D’UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Attendu que le projet « EMBAUCHE D’UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT » de la Municipalité de Saint-Jacques-Le-Majeur satisfait l’ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L’Amiante.

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu d'accepter le projet de la « **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR – EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT** » pour une somme de 10 300,00 \$.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet de la MRC de L'Amiante, à signer le protocole d'entente pour le projet.

Adopté

CM-2006-05-4683

10.4 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT — RECONDUCTION DE L'EMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Attendu que le projet « Reconstitution de l'embauche de l'agent de développement jusqu'en 2007 » de la Municipalité de Saint-Fortunat satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu d'accepter le projet de la « **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT — « RECONDUCTION DE L'EMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT JUSQU'EN 2007 »** » pour une somme de 30 803,67 \$.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet de la MRC de L'Amiante, à signer le protocole d'entente pour le projet.

Adopté

CM-2006-05-4684

10.5 **MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE PAR L'AJOUT D'UN LOCAL DE LOISIRS**

Attendu que le projet « **AMÉNAGEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE PAR L'AJOUT D'UN LOCAL DE LOISIRS** » de la Municipalité de Kinnear's Mills satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu d'accepter le projet de la « **MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE PAR L'AJOUT D'UN LOCAL DE LOISIRS** » pour une somme de 26 205 \$.

Ce montant sera versé lorsque :

- la confirmation de la subvention FIMR sera déposée auprès de l'agent du pacte rural ;
- le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet de la MRC de L'Amiante, à signer le protocole d'entente pour le projet.

Adopté

CM-2006-05-4685

11. AGENCE DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE – DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement de déléguer Mme Hélène Faucher, préfet, ainsi que M. Serge Nadeau, directeur général, à l'assemblée générale de l'Agence de la forêt privée de la Chaudière qui se tiendra le mercredi 14 juin 2006.

Adopté

CM-2006-05-4686

12. FERMETURE DU BUREAU EN 2006

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que les bureaux de la MRC de L'Amiante soient fermés :

- le 23 juin 2006 (Saint-Jean-Baptiste) ;
- le 30 juin 2006 (Confédération) ;
- 17 au 28 juillet 2006 (article 25.02 de la convention collective) ;
- 25, 26, 27, 28 décembre 2006 ;
- 1er et 2 janvier 2007.

Adopté

13. VARIA

CM-2006-05-4687

13.1 Demande d'autorisation à des fins d'utilisations autres qu'agricoles formulée par le Ministère des transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole

Dossier de la CPTAQ	à venir
Demandeur	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
No de référence du MTQ	20-3472-0584
Lots	4B-P, 3B-1, rang 5, municipalité de Kinnear's Mills 1-P, 2-P, rang 9, municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
Cadastre	canton de Leeds
Superficie totale	1502,8 mètres ²

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec sollicite à la MRC une recommandation à l'égard d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles en zone agricole;

ATTENDU que la demande d'autorisation concerne la réfection du pavage de la route 269 à l'intérieur des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds. Ces travaux de réfection comprennent le remplacement de ponceaux et la mise en place de terrassements permanents;

ATTENDU que la nature de la demande consiste en l'acquisition, par le MTQ, de 1 502,8 mètres carrés de terrain qui serviront à mettre en place le terrassement nécessaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent soit en aire d'affectation agricole dynamique ou en aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole dynamique ou viable, les voies de circulation publiques sont autorisées;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière de protection de l'agriculture.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande du Ministère des Transports du Québec;

La MRC donne un avis que les travaux visés par le MTQ sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

13.2 ASSURANCE-GROUPE - REGROUPEMENT

Il est résolu que la MRC de L'Amiante continue ses démarches afin de faciliter le regroupement des municipalités pour l'assurance groupe.

13.3 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) PORTANT SUR LES ÉOLIENNES ;

Faisant suite à la rencontre d'information avec les représentants de la Conférence régionale des élus portant sur les éoliennes et aux discussions qui ont suivi, il n'y a pas de consensus pour que la MRC élabore un règlement de contrôle intérimaire portant sur les éoliennes.

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton nous informe qu'elle a l'intention de procéder à l'élaboration d'une réglementation portant sur les éoliennes sur son territoire.

La municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf a indiqué qu'un avis de motion a été donné pour l'adoption d'une réglementation portant sur les éoliennes.

La municipalité de Saint-Fortunat nous informe qu'elle ne souhaite pas l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire par la MRC qui porterait sur l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire.

14. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 14 juin 2006.

CM-2006-05-4688

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. André Gosselin résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions numéros CM-2006-05-4663 et CM-2006-05-4664.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général